

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**  
**POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**Licence Professionnelle et DU-DCG**

Les pièces demandées sont obligatoires. Il est demandé de présenter les **ORIGINAUX** de certains documents, classés dans l'ordre suivant et rangés dans une pochette plastique perforée.

**TOUS CES DOCUMENTS SONT INDISPENSABLES A L'INSCRIPTION. EN CAS D'OUBLI, VOTRE INSCRIPTION DEVRA ETRE REPORTEE.**

- Le dossier d'inscription complété, daté et signé,
- 1 photo d'identité à accrocher en p1 du dossier d'inscription (noter le nom, prénom et la formation au verso),
- Le message ou le courrier de décision d'admission,
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution Vie à la Etudiante et au Campus) obtenue à l'issue du paiement sur le site du CROUS <http://cvec.etudiant.gouv.fr>,
- L'autorisation de droit à l'image,
- Un RIB au nom de l'étudiant,
- Moyen de paiement : carte bancaire ou chèque endossable en France (ne pas le remplir, le montant vous sera précisé lors de votre inscription). Paiement en espèce impossible. Aucun paiement en espèce ne sera accepté.
- La dernière carte d'étudiant.
- L'attestation annuelle de responsabilité civile sur la période universitaire (de septembre 2018 à juin 2019), dont les périodes de stage en France et à l'étranger,

**ORIGINAUX et PHOTOCOPIES**

- La carte d'identité ou passeport en cours de validité (présentation de l'original obligatoire),
- Le relevé des notes du baccalauréat,
- Le relevé des notes du bac+2 ou attestation de réussite,
- Le certificat de participation de la situation militaire (Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou Journée Défense et Citoyenneté, recensement si JAPD non effectuée),

**SELON VOTRE SITUATION**

- L'extrait d'acte de naissance pour les étudiants nés à l'étranger ou dans les DOM-TOM,
- L'attribution conditionnelle de bourses 2018-2019 (recto/verso), **l'absence de ce document au moment de l'inscription entraîne le paiement dans sa totalité des droits d'inscription,**
- Pour les personnes relevant de la **formation continue**, fournir selon les cas : la décision de Validation des Acquis, du CIF, la convention de formation professionnelle, d'Aide au Retour à l'Emploi, le contrat de travail. CERFA obligatoire pour contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage.

*La date et l'heure du rendez-vous pour l'inscription administrative sont à respecter. Votre présence est obligatoire. Aucun dossier envoyé par la poste ne sera traité. Si vous avez un empêchement de dernière minute, merci de bien vouloir avertir le Service Scolarité [scolarite@iut-rodez.fr](mailto:scolarite@iut-rodez.fr).*